

# **PROCES - VERBAL 4/2019**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
<b>Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019</b>	<b>3</b>
<b>1. Communications</b>	<b>4</b>
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.1.3. Motions, postulats et interpellations	5
1.1.4. Discours du Président	5
1.2. Communications de la Municipalité	7
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>7</b>
2.1. Assermentations de M. Tristan Cordonier en remplacement de M. Florian Abbet (Les Verts), démissionnaire, de M. Antonin Chevalley en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz (Les Verts), démissionnaire, de M. Johann Candaux en remplacement de M. Ernest Moser (PS), démissionnaire et de M. Rihab Hammami en remplacement de M. Antoine Schneebeli (PS), démissionnaire	7
2.2. Election d'un(e) 2ème Vice-président(e) en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz, démissionnaire	8
2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire	9

2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	9
2.5. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Philippe Slama (PLR), démissionnaire	10
2.6. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances (PLR)	10
2.7. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz (Les Verts), démissionnaire	11
2.8. Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Ernest Moser (PS), démissionnaire	11
2.9. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions (PS)	11
2.10. Préavis 8-2019 Renouvellement des horodateurs Crédit demandé CHF 126'000.00 TTC	12
2.11. Préavis 9-2019 Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches Crédit demandé CHF 870'000.00 TTC	14
2.12. Préavis 10-2019 Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier Crédit demandé CHF 1'327'000.00	38
2.13. Propositions individuelles	40
2.13.1. Interpellation de Mme Lena Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully »	41
2.14. Divers	42
2.14.1. Installation d'antennes 5G Mme Anne Viredaz Ferrari	42
2.14.2. Pully-Nord – vide grenier Mme Lena Lio	43
2.14.3. Tilleul du Prieuré M. Nicolas Leuba, municipal	44
2.14.4. Reprise du restaurant du Prieuré Mme Lydia Masméjan, municipale	45

**Le Président :**

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je demande à notre secrétaire, Bernard Montavon, de procéder maintenant à l'appel.

**Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Juana Yolanda Baez, Susanne Berger, Valérie Bory Beaud, Anne Ganty, Verena Kuonen, Géraldine Padez, Sylvie Winkler, MM. Philippe Diesbach, Marc Ehrlich, Patrick Eperon, Adolfo León Gonzàlez, Carlos Guillen, Remo Kuonen, Pierre William Loup, André Ogay, Olivier Ostertag, Eugène Roy, Jean-Marc Sottas.

**Absents**

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : Philippe Haldy, Sebastian Katz, Stéphane Luginbühl, Cedric Milliquet, Cyrille Piguet.

**Arrivées tardives**

Les conseillères suivantes sont arrivées tardivement : Liliane Masson, Muriel Thalmann.

Nous sommes 72 présents ; le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 29 août, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

J'excuse l'invité M. le Député Guy-Philippe Bolay. Je salue les représentants de la presse, M. Crepo pour Le Régional et le remercie de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je souhaite la bienvenue aux membres du public et les remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie finalement les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

**Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019****Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 27 juin vous a été adressé par le mail du 13 août dernier. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Tel ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### 1.1.1. Représentations et invitations

##### **Le Président :**

J'ai ainsi représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- le 4 juillet : cérémonie de promotions du Gymnase de Chamblandes ;
- le 5 juillet : cérémonie de remise des certificats de fin de scolarité obligatoire au Collège Arnold Reymond ;
- le 1<sup>er</sup> août : la diane avec la fanfare de Pully et la manifestation au port de Pully. De belles traditions et des feux d'artifices passés entre les gouttes. Bravo pour l'organisation !
- le 20 août : soirée officielle de la semaine du soir du Club nautique de Pully ;
- le 2 septembre : lancement de la Nuit des musées de Lausanne et Pully qui s'est déroulée ensuite le 21 septembre ;
- le 20 septembre : vernissage de l'exposition Zao Wou-Ki au Musée d'art de Pully.

#### 1.1.2. Lettres et pétitions

J'ai reçu, en date du 22 juillet 2019, la lettre de **démission de notre jeune collègue Antoine Schneebeli** qui nous écrit ceci : « Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, je vous annonce, avec un profond regret, ma démission du Conseil Communal au 31 juillet 2019. Des circonstances personnelles ont motivé mon départ abrupt de la Ville de Pully pour une commune avoisinante. J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au sein de cette assemblée et remercie les personnes qui la composent. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma parfaite considération ». Antoine Schneebeli.

J'ai également reçu en date du 1<sup>er</sup> septembre la lettre de **démission de Mme Anne-Laure Thévoz** qui nous écrit ceci : « Monsieur le Président du Conseil communal, par ce courriel, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du Conseil communal de Pully. Une opportunité de logement aussi soudaine qu'inespérée nous fait quitter la ville avec ma famille courant septembre prochain, et me fait perdre mon statut d'électrice au sein de la commune. J'ai eu la chance de siéger plusieurs années au sein de ce conseil et je suis reconnaissante de tout ce que cela a pu m'apporter. Outre les échanges riches avec les collègues des différents partis, cela m'a permis - moi qui n'était pas pullierane d'origine - de découvrir cette ville et de m'y attacher.

Il me coûte de quitter ce conseil, sachant les perspectives excitantes de développement et les défis qui attendent la ville de Pully. Je n'ai aucun doute que l'année à venir sera fournie en débats musclés et je formule le vœu que l'intelligence collective soit au service des habitants et des habitantes de la ville. Je tiens à remercier ici le groupe des verts et vertes qui m'a accueillie en son sein et qui - loin d'être aussi extrémiste qu'on veut parfois le croire - saura soutenir les valeurs environnementales et sociales au sein

de la commune. En vous souhaitant à tous et toutes le meilleur pour la suite, recevez, Monsieur le Président, mes cordiales salutations ». Anne-Laure Thévoz

Nous procéderons à l'assermentation des successeurs de ces deux personnes et aux élections plus avant dans l'ordre du jour. Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous Antoine Schneebeli et Anne-Laure Thévoz pour leur engagement au service de la collectivité et leur souhaite le meilleur pour la suite de leurs carrières politiques dans une autre commune.

### **1.1.3. Motions, postulats et interpellations**

#### **Le Président :**

Nous aborderons sous le point 13 « Propositions individuelles » de notre ordre du jour une interpellation de Mme Lena Lio au sujet de la « stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully ». L'interpellation vous est parvenue par courriel et nous la traiterons si elle est appuyée par cinq membres de notre assemblée.

### **1.1.4. Discours du Président**

Voici le moment auquel la nouvelle présidente ou le nouveau président prononce son discours inaugural.

Vous m'avez confié la responsabilité de présider notre conseil et je vous remercie pour votre confiance. Soyez assurés que je mettrai tout en œuvre pour me montrer à la hauteur de cette fonction qui m'honore.

En préambule, j'aimerais remercier vivement notre collègue, Jean-Denis Briod, qui a assumé avec la compétence que tout le monde lui reconnaît la présidence de ce conseil l'année dernière. Cela m'a fait réaliser que nous sommes arrivés à l'avant-dernière année de notre législature. Voilà maintenant trois ans, nous étions à la séance d'assermentation. Cette journée a été pour certains d'entre nous, et moi le premier, l'entrée dans la vie politique. Je me rappelle du moment solennel, dans l'église du Prieuré, au cours duquel notre nom a été appelé et que nous avons dû prononcer : « Je le promets ! ». Je me rappelle aussi de l'entrée de Monsieur le Préfet dans cette même salle, avec son écharpe bicolore du Canton de Vaud.

Mais, de toutes les choses dont je me souviens, je ne me rappelle pas du tout des discours qui ont été prononcés. Ainsi sachant cela, je ne pourrai rendre ce discours mémorable et tâcherai d'être bref, d'autant que les débats qui nous attendent tout à l'heure représentent un morceau de choix.

Je me souviens, par contre, comment j'ai été amené à mettre un pied dans le monde politique. Depuis ma jeunesse, je me suis impliqué dans un célèbre club de gymnastique à la renommée internationale : la gym de Pully. L'année dernière, vous aviez ici-même un membre du Pully-Basket ; il fallait bien l'alternance avec un membre de la gym de Pully.

Bien qu'ayant passé toute mon enfance à Pully, j'ai intégré cette association sportive assez tardivement. Ma participation et ce que j'y ai vécu ont forgé mon attachement à la vie associative et en particulier à notre commune.

Grâce à ce vécu associatif, j'ai appris énormément de choses. Les leçons que j'ai vécues, je vous assure, me servent encore aujourd'hui. Elles s'appliquent aussi bien dans la vie de tous les jours que dans la vie politique.

J'y ai tissé des amitiés incroyables. Des amitiés durables. Des amitiés où vous apprenez à faire une totale confiance à l'autre. Lorsque vous vous élancez sur un mini-trampoline pour réaliser une nouvelle figure que vous ne maîtrisez pas encore, vous pouvez compter sur l'autre pour vous aider à retomber sur vos pieds et vous savez qu'il vous rattrapera quoi qu'il se passe. A la fin des entraînements venait le moment de l'inspection. L'entraîneur vérifiait que tout le matériel était à sa place, comme il faut. Mais la pile de petits tapis ... elle était rarement empilée correctement. Il fallait donc la défaire, puis la refaire bien droite cette fois. Toutes ces petites choses, si on ne les fait pas correctement, jamais on arrivera à réaliser correctement de grandes choses.

Lorsque je pratiquais encore, j'adorais les anneaux balançants. Nous montions jusqu'à 6 mètres de haut et on touchait le plafond dans certaines salles de gymnastique. Des sensations incroyables, une impression de voler, de flotter en l'air. Tout ça suspendu à deux petits anneaux accrochés au plafond par des cordes de 2 centimètres d'épais. Puis vient le moment où vous devez lâcher. Où vos mains doivent s'ouvrir exactement au bon moment, où votre volonté doit prendre le dessus pour contrôler chaque mouvement de votre corps pour réussir votre sortie. A ce moment-là, pas le droit de faire demi-tour. Il faut faire face à ses peurs, comme ce soir, et faire preuve de courage.

Il y avait aussi les compétitions. Là où vous montrez le meilleur de vous-même. Vous montrez ce que vous êtes capable de faire. Ces mouvements, que vous avez exercés des dizaines voire des centaines de fois, que vous maîtrisez à la perfection, renferment tous le résultat de votre travail. Mais, peu importe tout l'effort que vous y mettez, ça ne sera jamais parfait. Les juges trouveront toujours quelque chose qui n'ira pas. Peu importe à quel point vous êtes prêt, quelle performance vous avez accomplie. La vie est parfois comme ça : difficile, décourageante. Mais il faut continuer à avancer. Il ne faut jamais abandonner et recommencer les entraînements.

Finalement après l'amitié, le goût des choses bien faites, le courage, la persévérance, toutes ces richesses qui font la vie en société, une chose est primordiale pour que tout ça puisse continuer. C'est notre engagement pour la collectivité et notre engagement dans des structures associatives. Lorsque vous avez aidé un jeune gymnaste à gravir les marches d'un podium à sa grande surprise, à atteindre son but ou simplement à réussir un exercice, vous vous rendez compte que chacun de vos actes contribue à perpétuer ce qui fait cette vie en société. C'est cette vie en société qui m'a amené à m'impliquer, non seulement dans des actions associatives mais également à une échelle plus large, à celle politique. C'est cet attachement qui nous conduit toutes et tous à œuvrer aujourd'hui pour façonner le Pully de demain, chacun à son échelle, pour continuer à faire vivre notre commune.

Je vous remercie pour votre attention.

## 1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **Le Président :**

Vous avez reçu sur vos tables les communications n° 8, 9 et 10/2019.

M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ?

*M. le Syndic répond par la négative.*

D'autres communications à faire ?

*M. le Syndic répond également par la négative.*

Je rappelle que d'éventuelles remarques de votre part sur ces communications pourront être faites en fin de séance sous le point divers de notre ordre du jour.

## 2. **ORDRE DU JOUR**

### **Le Président :**

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 29 août dernier, conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 8-, 9- et 10-2019 que nous traiterons tout à l'heure.

Je n'ai pas de modification à vous proposer. Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou a-t-il une remarque à formuler ? Ce n'est pas le cas. Je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

### **2.1. Assermentations de M. Tristan Cordonier en remplacement de M. Florian Abbet (Les Verts), démissionnaire, de M. Antonin Chevalley en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz (Les Verts), démissionnaire, de M. Johann Candaux en remplacement de M. Ernest Moser (PS), démissionnaire et de M. Rihab Hammami en remplacement de M. Antoine Schneebeli (PS), démissionnaire**

#### **Le Président :**

La démission de M. Ernest Moser, que je salue après 15 années d'implication au sein de notre conseil, et à qui j'adresse toute notre sympathie, ainsi que la démission de M. Florian Abbet, avaient déjà été annoncées et leurs lettres de démission lues lors des précédents conseils. La lettre de démission de Mme Anne-Laure Thévoz et celle de M. Antoine Schneebeli ont été lues précédemment. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Tristan Cordonier en remplacement de M. Florian Abbet, de M. Antonin Chevalley en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz, de M. Johann Candaux en remplacement de M. Ernest Moser et de M. Rihab Hammami en remplacement de M. Antoine Schneebeli.

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire les nouveaux conseillers communaux devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Messieurs les nouveaux Conseillers communaux, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Tristan Cordonier ?

M. Tristan Cordonier : « Je le promets ! »

M. Antonin Chevalley ?

M. Antonin Chevalley : « Je le promets ! »

M. Johann Candaux ?

M. Johann Candaux : « Je le promets ! »

M. Rihab Hammami ?

M. Rihab Hammami : « Je le promets ! »

Messieurs, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir chacun votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements) J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

## **2.2. Election d'un(e) 2ème Vice-président(e) en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz, démissionnaire**

### **Le Président :**

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un 2ème Vice-président en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz. Je précise que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 22 juin 2016 par tous les chefs de groupe et de parti, le 2ème Vice-président du Conseil pour la période concernée revient au groupe Les Verts. Je prie donc ce groupe de présenter une candidature.

### **Mme Anne VIREDAZ :**

Les Verts ont le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Madeleine Baumann, membre de ce conseil depuis de nombreuses années. Infirmière de formation, elle travaille actuellement comme doyenne des affaires internationales à la Haute Ecole de Santé de La Source. Je vous remercie, chers collègues, de la confiance que vous lui témoignerez en l'élisant 2<sup>ème</sup> Vice-présidente de notre conseil.

### **Le Président :**

Je remercie Mme la Conseillère Anne Viredaz pour la présentation de Mme Madeleine Baumann. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Applaudissements) Je félicite

Mme Madeleine Baumann élue tacitement 2<sup>ème</sup> Vice-présidente pour la période 2019-2020.

### **2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Alexandre MEYLAN (PLR), démissionnaire**

#### **Le Président :**

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessaires par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 9 de l'ordre du jour que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature pour le poste de membre à la Commission de gestion en remplacement de de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire. M. Fague, vous avez la parole.

#### **M. Sébastien FAGUE :**

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Paola Orlando Micolot au poste de membre de la Commission de gestion. Mme Orlando Micolot est actuellement suppléante à ladite commission et c'est donc tout naturellement que nous souhaitons qu'elle puisse y devenir un membre à part entière et vous invitons à soutenir sa candidature.

#### **Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de Mme Paola Orlando Micolot. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Applaudissements) Mme Paola Orlando Micolot est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

### **2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

#### **Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature au poste d'un membre suppléant à la Commission de gestion. M. Fague, vous avez la parole.

#### **M. Sébastien FAGUE :**

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roger Zimet au poste de membre suppléant de la Commission de gestion. M. Zimet est un nouveau conseiller communal PLR puisqu'il siège parmi nous depuis deux séances maintenant, mais doté d'un très beau parcours professionnel qui l'a conduit à diriger et à avoir de nombreuses responsabilités au sein d'entreprises internationales et suisses notamment, en lien avec l'industrie également. Il est aussi assesseur à la Justice de Paix du district de Lausanne et nous serions heureux qu'il puisse mettre ses compétences à profit de cette commission si vous suivez notre proposition pour sa nomination. Je le recommande chaudement à vos suffrages.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Roger Zimet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Roger Zimet est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.5. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Philippe Slama (PLR), démissionnaire****Le Président :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

**M. Sébastien FAGUE :**

Cette fois, le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Servais Micolot au poste de membre de la Commission des finances. M. Micolot est actuellement suppléant dans cette même commission ; c'est donc naturellement que nous le recommandons à vos suffrages.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Servais Micolot. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Servais Micolot est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

**2.6. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances (PLR)****Le Président :**

M. Micolot étant devenu membre, j'invite le groupe PLR à présenter une candidature pour le membre suppléant à la Commission des finances. M. Fague, vous avez à nouveau la parole.

**M. Sébastien FAGUE :**

Merci, M. le Président. Je crois que c'est la dernière fois pour des élections du groupe PLR ce soir. Donc, le groupe PLR vous présente la candidature de M. Jean-Denis Briod pour le poste de membre suppléant de la Commission des finances. M. Briod a brillamment guidé nos débats l'an dernier, comme vous l'avez rappelé. Nous souhaitons qu'il puisse désormais retrouver une commission dans laquelle il avait siégé avant son année présidentielle. Nous vous invitons à soutenir sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Jean-Denis Briod. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Applaudissements) Tel n'étant pas le cas, M. Jean-Denis Briod est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

**2.7. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de Mme Anne-Laure Thévoz (Les Verts), démissionnaire**

**Le Président :**

J'invite le groupe des Verts à présenter une candidature à ce poste.

**Mme Anne VIREDAZ :**

Le groupe des Verts vous propose d'élire à ce poste Evelyne Campiche Ruegg, bibliothécaire diplômée, qui est entrée au Conseil en 2017. Elle a déjà siégé au Bureau. Elle est aussi secrétaire des Verts de Lavaux-Oron. Je vous remercie de réserver un bon accueil à sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie Mme Viredaz pour la présentation de Mme Campiche Ruegg. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ceci n'étant pas le cas, Mme Evelyne Campiche Ruegg est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.8. Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Ernest Moser (PS), démissionnaire**

**Le Président :**

J'invite le groupe Parti socialiste à présenter une candidature à ce poste.

**M. Yassin NOUR :**

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Serge Rinsoz à la Commission des pétitions. M. Serge Rinsoz est actuellement membre suppléant de la Commission des pétitions. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie M. Nour pour la présentation de M. Serge Rinsoz. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Serge Rinsoz est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.9. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions (PS)**

**Le Président :**

J'invite le groupe Parti socialiste à présenter une candidature pour le membre suppléant de la Commission des pétitions.

**M. Yassin NOUR :**

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Mme Eva Reith qui est membre de notre assemblée depuis maintenant de nombreuses années. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

**Le Président :**

Je remercie M. Nour pour la présentation de Mme Eva Reith. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Eva Reith est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.10. Préavis 8-2019 Renouvellement des horodateurs**  
**Crédit demandé CHF 126'000.00 TTC**

**Le Président :**

J'invite Mme Campiche-Ruegg, présidente de la commission ad hoc pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG :**

La commission ad hoc s'est réunie le 28 août à la Damataire. Etaient présents : Mmes Simone Collet, Géraldine Padez, MM. Daniel Hammer, Max Henking, Leonardo Kardum, Pierre William Loup, Marco Torti. Etaient excusée : Mme Eva Reith. La Municipalité était représentée par M. Marc Zolliker accompagné par M. Thierry Lassueur, chef de service à la DTSI. Nous les remercions de l'accueil et de la qualité des informations détaillées qu'ils nous ont fournies. Nous avons été convaincus qu'il est nécessaire de remplacer ces horodateurs dont la maintenance ne sera plus assurée à la fin de l'année par le fournisseur. Il a relevé qu'il était important de fournir une solution mixte dans laquelle il est possible de payer aussi bien par téléphone que par carte de crédit et, pour ceux qui le souhaitent, par la monnaie.

A l'unanimité des membres présents, les conclusions ont été adoptées par la Commission. A noter que ce préavis n'est pas passé par la Commission des finances car ce montant est au-dessous du seuil requis. Aussi, la commission ad hoc vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis.

**Le Président :**

Je vous remercie, Mme Campiche Ruegg. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstentions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 8-2019 et ses conclusions.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? M. Jeanneret, vous avez la parole.

**M. Luc JEANNERET :**

Il s'agit d'un crédit, finalement très mineur, de CHF 126'000.- que la Commune peut largement absorber. La Commission des finances à laquelle je siège n'a pas été consultée pour ce petit montant. J'aimerais quand même attirer un petit peu votre

attention sur le fait que les horodateurs, à Pully, c'est bien joli ! C'est bien joli ! Mais, moi, quand je vais faire mes commissions, si j'ai pour quelques francs à acheter, etc., ben, je vais à Pully ! Je paie mon horodateur. Mais, si j'en ai pour CHF 150.-, je vais à Oron. Le parking, il est gratuit. Alors, est-ce que vraiment, ces horodateurs, à Pully, sont nécessaires ? C'est clair que ça rapporte de l'argent. On va dépenser CHF 126'000.-. Cela va rapporter CHF 500'000.- à CHF 600'000.- par année que les gens vont mettre dans les horodateurs. Mais les commerçants ? Est-ce que moi, si je vais faire des commissions et que j'ai envie d'aller boire un petit café à CHF 3,60, ça fait CHF 7,20, je vais faire mes commissions à Pully ? Après je vais aller boire 3 décis, je vais dépenser CHF 15 ou 20 balles. Est-ce que j'ai encore envie de dépenser CHF 3.-, 4.- ou 5.- de taxes pour parquer ?

Alors, est-ce que, vraiment, on ne devrait pas mettre des zones bleues et arrêter avec ces CHF 126'000.- d'horodateurs ? A Lutry, vous allez, vous payez quatre sous l'heure ou je ne sais pas quoi. C'est convivial ! Est-ce que vraiment, pour les commerçants de Pully c'est intelligent de mettre des horodateurs ? Est-ce qu'on ne devrait pas être convivial, inciter les gens de Pully ou des environs à venir dépenser leur argent à Pully et qu'ils n'aient pas un, deux, trois balles à dépenser ? Parce que, finalement, ce que vous encaissez par année, ce n'est rien du tout par rapport à ce que les commerçants vont gagner et ce qu'ils vont payer comme impôts supplémentaires parce qu'ils vont faire du chiffre d'affaires. Moi, je suis très sceptique à ce sujet. Je vous remercie.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Je voulais juste répondre à M. le Conseiller Jeanneret. En tant que commerçante, je ne vais pas prendre la parole au nom de tous les commerçants, mais j'en connais quand même une grande partie avec l'Association des commerçants, étant présidente de cette association. Les parcomètres sont sur le domaine public, les places de parc sont sur le domaine public, donc, il me semble légitime, effectivement, qu'il y ait une location sur cet espace public. Concernant le fait, M. Jeanneret, que des zones bleues d'une heure et demie vont permettre aux commerçants de gagner des millions, je ne le pense pas. Ils vont simplement faire ventouse et empêcher un passage légitime pour d'autres personnes. Lorsqu'on a envie de s'arrêter pour aller au café, acheter quelque chose ou rencontrer des amis, on va au parking du Pré de la Tour. Qui plus est, le nouveau système d'horodateurs va permettre, vous l'avez bien compris, d'avoir un moyen de payer son temps de stationnement, pas forcément une heure si on fait dix minutes.

Donc, je pense que c'est un très bon principe. Il y a trois moyens de paiements. Cela aussi, c'est une très belle chose. Pour le prix, le rendement financier, à mon avis, il n'y a rien à dire. Maintenant, j'irais même plus loin, surtout sur le centre-ville de Pully : c'est de garder un système de parkings à une demi-heure, même pas à une heure, et s'il faut aller plus loin dans le parcage, il y a des parkings souterrains où il y a largement de la place. S'il y a un jour une diminution de tarif horaire à faire, ce serait au parking du Pré de la Tour. Merci.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. La parole est-elle demandée ? Si elle n'est pas demandée, je vais clore la discussion. La discussion est donc close. Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 8-2019 qui sont affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully, vu le préavis municipal N° 08-2019 du 3 juillet 2019, vu le rapport de la Commission désignée à cet effet, décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 126'000.00 TTC afin de financer l'acquisition de nouveaux horodateurs pour le centre-ville de Pully, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 5 ans.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie d'un carton orange. Les avis contraires ? Les abstentions ?

**Les conclusions du préavis 8-2019 sont approuvées à une très large majorité.**

**2.11. Préavis 9-2019 Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches  
Crédit demandé CHF 870'000.00 TTC**

**Le Président :**

Nous arrivons au point 11 de l'ordre du jour. Plat de résistance de cette séance, le préavis étant constitué en deux parties. Pour commencer, je vous propose de procéder en deux temps. Monsieur Nour viendra à la tribune nous présenter le rapport de la Commission de l'urbanisme sur les conclusions 1 à 2 du préavis. Puis, le rapporteur de la commission ad hoc viendra présenter son rapport sur les conclusions 3 et suivantes. Nous pourrions alors procéder au vote sur l'entrée en matière. Cette manière de faire vous convient-elle ? (Pas de réaction dans l'Assemblée)  
J'invite M. Nour à venir à la tribune.

**M. Yassin NOUR, président de la Commission de l'urbanisme :**

Je ne vais pas vous relire l'ensemble de ce rapport que vous avez déjà toutes et tous lu, j'espère. Je vais juste rappeler quelques points qui me semblent essentiels. Ce plan de quartier a une longue histoire derrière lui. Il a commencé au moment où, en fait, un projet de construction de trois immeubles au centre de ce quartier avait été proposé et qui avait soulevé de nombreuses craintes de la part des habitants du quartier, craintes légitimes et qui ont trouvé écho auprès de la Commune. La Commune a donc procédé à la préparation et à l'élaboration d'un premier plan de quartier qui nous a été présenté durant la dernière législature, en 2014. Les craintes concernaient plusieurs points différents, à savoir l'augmentation de la densification, l'augmentation du trafic et la végétalisation de l'ensemble de la zone.

Le premier plan de quartier ne répondait pas à de nombreuses craintes, notamment au vu de la hauteur des bâtiments et avec l'augmentation considérable du trafic qui aurait

été généré notamment dans l'impasse des Roches. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a finalement décidé de nous présenter une deuxième mouture dont nous débattons, précisément, aujourd'hui. Cette deuxième mouture répond à l'essentiel des craintes des habitants du quartier, à savoir que, justement, la densification dans l'ensemble de la zone est diminuée et elle est modérée. Ensuite, l'augmentation du trafic est, elle aussi, considérablement diminuée, puisqu'elle est diminuée par deux par rapport à la première mouture. Enfin, la végétalisation de l'ensemble de la zone permet, par le biais de plusieurs coulées vertes, d'arbres, d'avoir un moins grand sentiment de proximité et de vis-à-vis entre les immeubles.

La Commission d'urbanisme a présenté différents amendements, en a débattu et vous les présente ce soir. Sur les six qui ont été débattus, cinq ont été retenus. Je m'excuse d'une erreur dans le rapport. Après discussion avec le Président, nous avons constaté qu'il faut, en fait, une majorité absolue des membres de la Commission d'urbanisme qui accepte un amendement. Or, ce n'est pas le cas du premier amendement qui a été accepté avec 4 voix mais avec 6 abstentions, ce qui fait que, finalement, il n'est pas accepté par la Commission de l'urbanisme. Donc, les cinq autres amendements au règlement du plan de quartier ont été acceptés et ont légitimé, notamment aussi, une grande partie des débats de la Commission d'urbanisme visant à la levée des oppositions que nous vous proposons aussi. Je ne vais pas m'étaler plus sur le sujet. Si jamais, je donnerai quelques précisions supplémentaires.

#### **Le Président :**

Merci, M. Nour. Je vous invite à vous rasseoir. Le préavis 9-2019 faisant également l'objet d'une commission ad hoc, j'invite son président, M. du Bois, à venir nous faire part de son rapport.

#### **M. Roland DU BOIS :**

En préambule et en introduction, j'aimerais dire que la commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil d'étudier le préavis 9-2019 – crédit demandé CHF 870'000.00 TTC s'est réunie le 10 septembre dans les locaux communaux de la Damataire. Je ne vais pas relire complètement le rapport mais je vais juste mentionner ceci. Avant d'entrer en matière, notre commission, chargée d'examiner que la partie renouvellement des infrastructures de l'impasse du chemin des Roches, soit les points 4 et suivants et de se déterminer sur l'opposition de Mme Marie-Claire Fournier et consorts, point 5.4.5. et la proposition de la Municipalité de lever cette opposition, plusieurs membres se sont posés la question de la légitimité et de l'utilité de cette commission puisqu'en fin de comptes elle n'apparaît pas dans les conclusions du préavis.

Donc, la Commission, d'emblée, a proposé de voter d'abord le plan de quartier puis le montant du crédit demandé de CHF 870'000.-, si nécessaire. Je reviens à la demande de crédit. On va vite passer sur l'examen des points du préavis. Le réseau d'évacuation des eaux : on s'est tous penché sur les montants présentés. On a constaté que les travaux de renouvellement de ces équipements concernent essentiellement les parcelles 113, 114 et 117 du PQ mais également les deux bâtiments situés à l'ouest. L'estimation des coûts a été établie sur la base de soumissions déposées en 2015. Ces prix sont stables. Avec 10 % de divers et imprévus, le total des coûts présentés peut être considéré comme un maximum. Les prestations du bureau ne sont pas prises en compte dans ces montants. Réseau électrique : pas beaucoup de questions, si ce n'est que certains membres ont

demandé si la pose de tubes pour des autres installations, télé-réseau et autres, était prévue, ce qui nous a été confirmé. Réseau d'éclairage public : pas de précisions, si ce n'est l'utilisation de leds. Pour le réseau des routes, on s'est posé la question d'amélioration des accès. On s'est rendu compte que les propriétaires concernés ne désiraient pas céder une surface pour améliorer la largeur de cette impasse. Donc, on s'est basé sur les normes VSS et on s'est rendu compte que la circulation des véhicules sur une largeur de 3 mètres est considérée comme suffisante dans un sens et que, avec le trottoir qui est surélevé de 4 cm et qui fait 1,45 m, avec des petites vitesses, ça permettait le croisement de véhicules, bien entendu avec certaines difficultés et en faisant attention aux utilisateurs du trottoir.

Oppositions au projet d'aménagement routier : à la lecture du contenu de l'opposition formulée, on a jugé les arguments trop pointilleux mais surtout disproportionnés par rapport aux travaux envisagés. C'est donc à l'unanimité des membres présents que notre commission se range aux réponses de la Municipalité et vous propose de lever cette opposition.

En conclusion, c'est à l'unanimité de la Commission que ce montant de CHF 870'000.- a été accepté.

**Le Président :**

M. du Bois, je vous remercie pour cette présentation. Je vous invite à regagner votre place. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Je vous remercie par avance de concentrer vos interventions sur les raisons qui vous feraient éventuellement refuser l'entrée en matière et non pas sur les détails du préavis que nous aborderons si l'entrée en matière est acceptée. Quelqu'un demande-t-il la parole ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à une large majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. Je vous informe de la manière dont je souhaiterais procéder. Conformément à l'art. 82 du règlement du Conseil, le préavis comprenant une annexe, à savoir le plan de quartier et son règlement, je propose, tout d'abord, d'ouvrir la discussion sur les conclusions 1 et 2 du préavis, à savoir le plan de quartier lui-même. Dans un deuxième temps, j'ouvrirai la discussion sur les conclusions 3 et suivantes. Une fois les discussions terminées, nous voterons ensuite sur le plan de quartier et son règlement. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles du règlement et une votation interviendra si la discussion est utilisée. Les amendements de la Commission de l'urbanisme et l'amendement éventuel de M. Bally seront votés à la clôture de la discussion sur les articles concernés.

Une fois que nous aurons passé en revue chacun des articles révisés, j'ouvrirai la discussion et soumettrai au vote la levée de chacune des oppositions déposées pendant l'enquête publique. A la fin, j'ouvrirai encore une dernière fois une discussion générale sur le tout avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis tel qu'amendé ou non. Y-a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, j'ouvre donc la discussion sur le fond pour les conclusions 1 et 2 du préavis. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les conclusions 1 et 2 du préavis est close. J'ouvre à présent la discussion sur le fond pour les conclusions 3 et suivantes du préavis. Y a-t-il des personnes qui souhaitent prendre la parole ?

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Juste pour vous signaler que, cela n'a pas été mentionné par la commission ad hoc, mais la Commission des finances s'est naturellement penchée sur ce préavis puisque le montant demandé est supérieur à CHF 300'000.-. Après discussion, la commission a approuvé à l'unanimité les conclusions qui la concernent, c'est-à-dire les conclusions 5 à 7, mais elle assortit cette approbation du vœu suivant, à savoir que ces moyens ne soient pas engagés avant la fin des procédures légales, adoption du plan de quartier et octroi d'au moins un permis de construire. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

La discussion étant toujours ouverte, est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Si personne d'autre ne demande la parole, la discussion sur le fond des conclusions 3 et suivantes est close. Je vous propose de passer au règlement du plan de quartier.

J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles du règlement. Si la parole n'est pas demandée, je considérerai que l'article est adopté. Si la parole est demandée, nous voterons sur l'article à la fin de la discussion sur celui-ci. Les amendements seront soumis au vote lorsque nous examinerons les articles concernés. Une fois que nous aurons passé en revue et voté chacun des articles révisés, j'ouvrirai la discussion et soumettrai au vote la levée de chacune des oppositions déposées pendant l'enquête publique. A la fin, j'ouvrirai encore une fois une discussion générale sur le tout avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis tel qu'amendé ou non.

Nous passons donc à la lecture du plan de quartier « Roches-Rochettaz ».

Titre 1, art. 1 du plan : il s'agissait de l'amendement de la Commission de l'urbanisme qui ne peut pas être proposé par celle-ci. Est-ce que cet amendement est toujours maintenu ou pas ?

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

Il s'agit bien de l'amendement qui figure dans le rapport de la Commission de l'urbanisme et qui a été accepté seulement par 4 voix et beaucoup d'abstentions ? C'est celui-là ?

**Le Président :**

C'est celui-ci auquel je fais référence. Effectivement, comme il ne peut pas être proposé par la Commission de l'urbanisme, il faudrait qu'il puisse être proposé par un membre du Conseil.

**M. Alexis BALLY :**

D'accord. La raison d'être de cet amendement : les constructions vont être étalées dans le temps. Cet amendement demande simplement qu'il y ait une certaine cohérence dans les différentes étapes de la construction. Bien sûr, il y a l'art. 9 du règlement général des constructions de la ville de Pully qui demande qu'une nouvelle construction soit intégrée au reste, mais je pense qu'il n'est pas inutile de le répéter ici, surtout dans le cadre d'un plan de quartier où les constructions sont étalées dans le temps. Je vous remercie.

**Le Président :**

Monsieur Bally, donc, si je comprends bien, vous souhaitez déposer cet amendement pour être conforme à notre règlement. Je vous prierais de me le soumettre par écrit en votre nom, dans ce cas-là, afin que nous puissions en discuter.

**M. Alexis BALLY :**

D'accord.

**Le Président :**

J'imagine que nous allons recevoir cet amendement. Je vous propose de passer au second amendement qui concerne le même article puis de revenir sur celui-ci.

La Commission de l'urbanisme a présenté l'amendement avec la teneur suivante sur l'art. 1 Buts du plan, avec l'adjonction d'un sixième item qui est « de favoriser les liaisons piétonnes à travers le périmètre ». J'ouvre donc la discussion sur cet amendement. La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, je passe donc au vote sur cet amendement. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond. Celles et ceux qui approuvent l'amendement tel que formulé par la Commission de l'urbanisme voudront bien lever leur carton orange. Voix contraires ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'art. 1 tel qu'amendé par la proposition de la Commission de l'urbanisme est adopté.

Monsieur Bally ? (M. Bally n'est pas encore prêt)

Je me permets donc de lire la proposition d'amendement qui sera faite tel qu'elle a été écrite dans le rapport original de la Commission d'urbanisme. L'amendement proposait d'ajouter à l'item 2 de l'alinéa 1 : « présenter un traitement qualitatif, unitaire et homogène du bâti et du non-bâti tout au long des étapes de réalisation des constructions ». J'ouvre donc la discussion sur le fond de cet amendement. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

*L'huissier remet au président l'amendement écrit par M. Bally*

Je vous confirme que M. Bally a bien écrit ce qui est actuellement affiché à l'écran. La parole n'étant pas demandée, je passe donc au vote sur cet amendement. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond. Je prie celles et ceux qui l'approuvent de lever leur carton orange. Voix contraires ? Finalement, y a-t-il des abstentions ?

C'est avec 52 pour, 27 contre et 13 abstentions que l'amendement est approuvé.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous prie de nous excuser. Nous allons revoter. Je prie donc celles et ceux qui acceptent l'amendement Bally de lever leur main avec le carton orange. Merci. Les voix contraires, s'il vous plaît. Levez votre main avec le carton orange ! Finalement, les abstentions, s'il vous plaît. Je vous remercie et je vous prie de nous excuser pour ceci.

**Nous avons donc 28 voix pour, 30 voix contre et 14 abstentions. L'amendement Bally est donc refusé.**

#### **Article 2 Contenu**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

#### **Art. 3 Périmètre**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

#### **Art. 4 Affectation**

Cet article a fait l'objet d'une demande d'amendement de la part de la Commission de l'urbanisme qui stipule : « L'ensemble du périmètre du PQ est affecté en zone d'habitation de moyenne densité au sens du droit cantonal ».

J'ouvre donc la discussion sur cet amendement.

#### **M. Serban SICHITIU demande la parole :**

Excusez-moi. Que signifie « au sens du droit cantonal » exactement ? Merci beaucoup.

#### **M. Yassin NOUR, président de la Commission d'urbanisme :**

La Commission d'urbanisme ayant débattu à propos des questions de moyenne densité, forte densité, il est apparu, en fait, que ce que la Commune considère comme de la forte densité n'est pas forcément le cas au sens du droit cantonal. Au sens du droit cantonal, ce plan de quartier propose donc d'arriver à un niveau de moyenne densité. C'est simplement ça.

#### **Le Président :**

Nous sommes toujours dans la discussion sur l'art. 4. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté sur le vote sur le fond. Celles et ceux qui approuvent l'amendement voudront bien lever leur carton orange. Voix contraires ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'amendement pour l'article 4 est accepté.

#### **Art. 5 Cohérence architecturale**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 6 Degré de sensibilité au bruit.**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est accepté.

**Art. 7 Mesures de protection contre le bruit**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 8 Energie**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 9 Assainissement**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Titre 2 Règles d'aménagement****Chapitre 1 Dispositions générales**

**L'article 10 Destinations** a fait l'objet de deux amendements proposés par la Commission de l'urbanisme. Le premier amendement stipulait de rayer « de moyenne densité » contenu dans l'article, soit : « la zone d'habitation est destinée à : - la construction de bâtiments voués aux logements et aux activités compatibles avec le logement ; - la construction de garages enterrés pour le stationnement des véhicules automobiles ».

J'ouvre donc la discussion sur cet amendement. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ceci n'étant pas demandé, nous passons donc au vote. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond. Je prie celles et ceux qui approuvent l'amendement de lever leur carton orange. Voix contraires ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'amendement de la Commission de l'urbanisme sur l'article 10 est adopté.

Nous avons un deuxième amendement proposé par la Commission de l'urbanisme sur le même article. Celui-ci propose d'ajouter un item en deuxième position : « En vertu de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), la Municipalité peut imposer un quota de 20 % sur l'augmentation de surface de plancher déterminante (SPD) pour des logements d'utilité publique (LUP) ». J'ouvre donc la discussion sur cet amendement. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, concernant cet amendement, je souhaite vous faire passer le message suivant. Concernant les LUP, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un sujet important. Celui-ci est actuellement abordé par la DDGS dans le cadre de la politique du logement de la ville de Pully, intitulée « objectif logement ». Cette analyse examine les potentiels d'habitation des

quartiers et le type de population souhaitant et pouvant y résider. Ce travail sera d'ailleurs présenté cet automne à la Commission permanente d'urbanisme. Cette démarche a déjà examiné les potentiels du quartier « Roches-Rochettaz » et conclut au fait que les logements de ce quartier ne se prêteraient que très peu aux LUP. De surcroît, l'amendement proposé conduirait à la construction de vraiment très peu de LUP dans ce quartier. De manière générale, la Municipalité a prévu de traiter la question des logements d'utilité publique lors des prochains plans d'affectation d'une manière plus complète. Je vous remercie et vous propose donc de rejeter cet amendement.

**Le Président :**

La discussion sur cet amendement est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

**Mme Pauline Tafelmacher demande la parole :**

Je regrette l'intervention de notre collègue Leuba sur ce point puisqu'on en a beaucoup parlé durant la Commission d'urbanisme et il nous semble que, puisque c'est dans les premiers plans de quartier dont nous débattons suite à la loi votée LPPPL, c'est justement l'occasion de lancer cette initiative qui va tout à fait dans la direction d'une politique du logement que nous attendons tous. En l'occurrence, la ville de Pully a clairement manifesté son intérêt pour la LPPPL puisque le vote a été clair. La Ville l'a vraiment soutenu, donc, il nous semble d'autant plus logique d'intégrer ce genre de logements dans les prochaines constructions auxquelles nous avons à faire et j'ajouterai que, ce soir, nous avons assermenté quatre nouveaux collègues que j'accueille cordialement parmi nous, mais, je relèverais que parmi ceux qui ont démissionné, plusieurs l'ont fait pour cause de logement, justement. Ils ont dû déménager sur une autre commune parce qu'ils ne trouvaient pas sur Pully un loyer abordable ou quelque chose qui correspond à leurs envies, à la fois, et aux moyens qu'ils ont à mettre dans ce genre de logements. Donc, je trouve que c'est assez regrettable. C'est aussi comme ça qu'on garantit la relève de nos institutions en ayant des candidats au Conseil communal qui peuvent se loger sur Pully. Voilà. Merci.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

L'amendement tel que proposé dit : « peut imposer », il ne contraint pas à. Deuxièmement, nous craignons de devoir repartir à l'examen préalable avec une nouvelle enquête publique suite aux deux amendements qui sont proposés, c'est-à-dire celui-ci et le prochain et que cela retarde l'entier du projet et le reporte encore de nombreuses années. Je vous rappelle quand même que ce projet a débuté en 2009, qu'il a été présenté une première fois en 2015 et que, selon la pratique de l'époque, il a coûté plus de CHF 200'000.- à la collectivité en frais d'urbanisme, de mandataires divers, sans compter les heures de l'administration. Cette pratique n'est plus en vigueur aujourd'hui dans la commune de Pully. Dès lors, Mesdames et Messieurs, il est temps de montrer un signe fort au développement urbanistique et, justement, d'habitation de Pully. Je vous invite dès lors encore une fois à refuser cet amendement ainsi que le prochain qui vous sera proposé. Merci beaucoup.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Je comprends tout à fait l'argument de la procédure qui se prolonge. On est d'accord. Ceci dit, le règlement nous est proposé aujourd'hui pour un débat. Il me semble que le fait de dire que cela risque de prolonger la procédure, ça n'est pas mettre en valeur le

droit que nous avons de nous prononcer sur le contenu. C'est comme ça que ça se passe. C'est vrai que ça peut prolonger les choses mais, enfin, faire office de notre regard sur tout ce qui est dans ce règlement afin que celui-ci contiennent nos attentes, nos besoins, afin qu'il corresponde à ce que nous avons envie qu'il soit, c'est quand même la procédure normale aussi par laquelle tout ceci se fait. Donc, oui, peut-être que ça va prolonger les choses mais on n'a pas vraiment le choix, sinon de se taire et je trouve que c'est renoncer à notre droit de le faire. Donc, non ! Désolée.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Je suis juste étonnée d'entendre M. Leuba dire que ce quartier n'est pas approprié ou ne convient pas aux logements d'utilité publique. Je ne savais pas qu'il y avait des quartiers qui se prêtaient aux logements d'utilité publique et d'autres qui ne s'y prêtaient pas. J'aurais voulu que M. Leuba précise de quelle manière ce quartier ne convient pas aux logements d'utilité publique. Je ne savais pas qu'il y avait ce genre de distinction. On peut faire des logements d'utilité publique partout. Donc, je n'ai pas bien compris l'argument de M. Leuba et j'aimerais bien qu'il précise. Je vous remercie.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Ma réponse n'est pas liée à cela. Elle est liée au fait que dans le cadre des études sur le logement actuel, d'autres quartiers ont été priorisés pour ce type d'habitation. Nous pensons qu'il y a plus d'endroits plus adaptés à avoir ce type d'habitations, mais c'est un avis. C'est un avis de la DDGS qui vous sera présenté cet automne.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Je remercie M. Leuba pour ces précisions. J'aimerais bien qu'il me donne les critères, en fait, pour un quartier approprié aux LUP. Merci beaucoup.

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

J'aimerais juste donner une information concernant ces surfaces d'utilité publique. La surface supplémentaire accordée est de l'ordre, en tous cas pour trois parcelles, de 767 m<sup>2</sup>. Donc, pour trois parcelles, ça représente une surface nette d'environ 122 m<sup>2</sup>, ce qui représente une surface d'un trois-pièces d'environ 73 m<sup>2</sup> et une surface de deux-pièces de 50 m<sup>2</sup>. Ce ne sont donc pas des surfaces énormes. La seule chose qu'il faut mentionner est que les loyers sont limités pour les deux-pièces à CHF 245.- / m<sup>2</sup> par année et que pour les trois pièces on est à CHF 242.- / m<sup>2</sup> par année. C'est juste une information.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Personnellement, je n'ai pas voté la LPPPL et je ne suis sûrement pas le seul dans cette salle. Donc, je ne peux accepter la contrainte massive qui est prévue dans cet amendement et je vous enjoins vraiment à le rejeter. Merci.

**Le Président :**

La discussion sur l'amendement est toujours en cours. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, j'aimerais dire à Mme Tafelmacher qu'elle a raison. En fait, ce conseil a tout à fait le droit d'amender ce règlement et l'argument de la procédure n'est pas un argument. L'argument que le Conseil doit se poser c'est : est-ce que, au fond, l'enjeu qui est derrière cet amendement vaut la peine de cette prolongation de procédure et quelque part, le point de vue de la Municipalité – c'est vrai, vous le savez, mon collègue l'a dit - il y a une réflexion de mise à jour de mise à jour de notre politique du logement, de redéfinition d'un objectif logement qui sera présenté dans ce contexte-là. On aura l'occasion de s'exprimer sur les critères qui conduisent à dire, peut-être, que les LUP – ils ne sont pas interdits, on peut les faire partout – mais, dans cette démarche, on définit des emplacements qui sont peut-être à privilégier, on dira, par rapport à d'autres. On aura l'occasion d'en redébattre.

La question c'est : est-ce que vraiment ça vaut la peine d'introduire un amendement qui ne fait que répéter le texte de la loi cantonale qui dit que la Municipalité peut – alors on l'a dit, ça a été rappelé indirectement par M. le Conseiller du Bois, qu'en fait on parle de très peu de mètres carrés, donc de très peu de potentiel de LUP. Est-ce que vraiment ça vaut la peine d'introduire juste une possibilité pour la Municipalité d'imposer ça pour tellement peu d'effet ? Le point de vue de la Municipalité, c'est de répondre non à cette question et c'est ça la raison qui nous incite à vous recommander de refuser cet amendement. Ce n'est pas refuser le principe des LUP, évidemment, ils sont dans la loi cantonale et pour lesquels la Municipalité s'engage à revenir avec des propositions prochainement.

**Le Président :**

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

Je remercie les interventions de Mme Tafelmacher, de M. Pfister et de tout le monde. Je voudrais revenir, peut-être, sur une chose essentielle. On parle de situations, d'endroits qui seraient privilégiés pour des LUP – logements d'utilité publique – ou de loyers modérés, je les appellerais plutôt ainsi, si tant est qu'on puisse les espérer sur la commune de Pully. Cela me fait dire et me fait une fierté d'être à Pully, c'est qu'aujourd'hui nous n'avons pas de quartier de paupérisation. J'ai l'impression, ce n'est peut-être qu'une impression, qu'on a envie de localiser à un endroit précis, peut-être au bord des voies CFF ou proche d'une gare des quartiers de paupérisation. Je trouve ça négatif, dans le sens où, jusqu'à présent, on ne faisaient abstraction de nos qualités sociales où nous avons des chambres de bonne dans des villas qui étaient de très bonne facture, et ça permettait à cette population de s'entendre et de se comprendre humainement. J'aimerais bien, je souhaite, c'est un vœu pieux, que dans l'avenir nous ne construisions pas de quartiers ou des immeubles exclusivement réservés à des hauts salaires mais que ces mixités soient gardées, sauvegardées pour qu'on puisse continuer à vivre ensemble en se comprenant. Voilà.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mme Privet, on n'est pas en train de faire des ghettos ! Je crois qu'il n'en est pas question. Il ne faut pas surinterpréter ce qu'on dit devant cette salle. On aura et le Conseil aura l'occasion de discuter de cet objectif logement, de ces fameux critères. On

n'est pas en train de parler de ghettos, ni de faire des bidonvilles dans un coin perdu de Pully qui n'existe d'ailleurs pas ! Tellement on a une belle commune ! Tous les endroits sont beaux à Pully, Mme Privet, vous le savez ! Et, accessoirement, à CHF 240.- ou CHF 245.- / m<sup>2</sup>, on n'est pas encore à un niveau de loyers de ghetto ! Cela reste des loyers relativement élevés. Donc, je dirais, ne nous dispersons pas dans la discussion, revenons au sujet du plan de quartier et parlons de cette politique de logement quand ça sera le moment d'en parler, avec des éléments étayés et objectifs devant les yeux. Merci beaucoup de votre patience.

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

Cela fait très longtemps qu'on nous annonce une politique du logement cohérente, etc. Ici, on a un exemple concret de ce qu'on pourrait faire. Je vous invite à accepter cet amendement.

**Le Président :**

La discussion sur l'amendement proposé par la Commission de l'urbanisme est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? La parole n'est donc plus demandée. Nous allons passer au vote. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond. Je prie celles et ceux qui approuvent l'amendement de lever leur carton orange. Les voix contraires, s'il vous plaît ! Abstentions ?

Nous arrivons à 33 voix pour, 32 voix contre et 6 abstentions. L'amendement est donc accepté.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Je trouve que le vote est très serré. Pour ma part, j'avais presque dénombré plus de voix contre que pour et je demande une contre-épreuve.

**Le Président :**

Je vous prierais de m'accorder juste un instant, s'il vous plaît. Merci.

Je vous remercie pour votre patience. Je préférerais ne pas avoir de doute. J'ai trouvé l'article. Merci à ceux qui me l'ont soufflé. Nous passons donc à la contre-épreuve et nous allons donc revoter. Je prierais donc celles et ceux qui soutiennent l'amendement tel que proposé par la Commission de l'urbanisme de lever leur carton orange. Je prierais les voix contraires de lever leur carton orange.

Je vous remercie de votre compréhension. J'aimerais revoter les voix contre, s'il vous plaît et je demanderais aux scrutateurs de ne pas compter le côté de leur parti et de se concentrer sur leur ligne, s'il vous plaît. Donc, les voix contre, veuillez s'il vous plaît relever la main ! Je prierais les abstentions de lever leur carton.

**Nous arrivons à un total de 31 pour, 33 contre et 7 abstentions. L'amendement est donc rejeté.**

Nous passons donc à l'article 11 Capacités constructives

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Dans ce cas-là, je demande le vote au bulletin secret.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Je crains que, pour Mme Thalmann, ce soit trop tard parce que notre règlement stipule à l'article 91 que « la votation a lieu aux bulletins secrets ou à l'appel nominal d'un conseiller appuyé par 5 membres. Cette demande doit être formulée avant que le vote n'ait lieu ». En l'occurrence, nous avons déjà voté deux fois. Il y a eu un premier vote, une contre-expertise et, à mon avis, on ne peut pas faire, sur ce vote précis-là, un appel nominal ni un vote à bulletins secrets.

**Le Président :**

Mme Thalmann, je suis aligné avec l'analyse qui est faite par M. Fague sur la demande du vote à bulletins secrets qui doit être faite avant le vote. Je maintiens donc le résultat de la contre-épreuve. **L'amendement est donc refusé.**

**Article 11 Capacité constructive**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 12 Étapes de réalisation**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 13 Bâtiments existants**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 14 Bâtiments à conserver**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 15 Accès véhicules**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 16 Places de stationnement**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 17 Cheminement piétonnier (nouveau)**

Il s'agit de la proposition d'amendement de la Commission de l'urbanisme qui prévoit de rajouter un article numéro 17 Cheminement piétonnier : « Un cheminement piétonnier traversant nord-sud doit être aménagé ; son assiette sera déterminée par la Municipalité ».

J'ouvre donc la discussion sur cet amendement. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

Merci, M. le Président. Cet amendement, c'est simplement une manière de concrétiser ce qu'on a déjà voté à l'article 1 sous les conditions générales. Donc, je vous invite à l'accepter.

**M. Nicolas LEUBA, municipal demande la parole :**

J'aimerais répondre de la manière suivante à M. Bally. Finalement, il ne faut pas le concrétiser dans le texte pour la raison que j'évoquais tout à l'heure qui est celle de devoir recommencer l'entier de la procédure si l'on veut que cela puisse être construit et j'aimerais argumenter, M. Bally, de la manière suivante aussi concernant ce passage à pied. Nous sommes bien conscients qu'il s'agirait d'un avantage pour la mobilité douce. Nous sommes conscients de cela. Nous n'avons pas pu obtenir malheureusement la servitude de passage nécessaire lors des très longues négociations avec les propriétaires concernés et nous avons préféré retirer cette obligation du plan de quartier car le détour par l'avenue des Roches est vraiment très proche et ne concernerait en définitive qu'une très faible quantité de personnes. Cela étant, nous n'excluons pas de lancer cette procédure de servitude de passage ultérieurement si elle s'avère vraiment nécessaire au bon fonctionnement du quartier. Il s'agirait d'une procédure assimilable dès lors à une expropriation, procédure, comme vous le savez, souvent assez longue et complexe devant les tribunaux. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons d'accepter ce plan de quartier sans l'obligation du cheminement piéton, donc sans cet amendement. Je vous remercie.

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

Il y avait eu une demande dans le premier plan de quartier. Un cheminement était prévu. Ensuite, suite aux tractations avec les propriétaires, la Municipalité renonce en disant qu'il n'y a pas un intérêt public suffisant. Or, l'intérêt public, actuellement, il est en train de changer. Avant, l'intérêt public, c'était de faire passer le plus de voitures possible sur le plus de routes possibles. Maintenant, les mentalités ont complètement changé. Ici, il y a un intérêt réel, public à faire passer des gens en-dehors des routes et des itinéraires fréquentés par les voitures. Il y a des tas de raisons pour ceci.

Ensuite, la question de l'expropriation. La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit le prélèvement d'une plus-value quand il y a des avantages en matière d'augmentation des possibilités de construire. Ici, la plus-value ira au Canton qui redistribue ensuite suivant les besoins. Cette plus-value, elle peut très bien servir à indemniser des propriétaires en cas d'expropriation. Donc, il y a des possibilités de créer ce sentier et je vous encourage à voter pour cet amendement.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**Mme Francine MEDANA demande la parole :**

Moi, je vais juste faire une petite remarque un petit peu ironique, un petit peu acerbe, quand même. Peut-être que la Municipalité, après les personnes à revenus modestes à quelque chose contre les piétons ?

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Moi, j'aime beaucoup l'humour, mais non Madame ! On n'a rien contre les piétons ni contre les revenus modestes. Mais, de nouveau, par rapport à la proposition de M. le Conseiller Bally, le Conseil doit essayer de faire une pesée d'intérêts et apprécier la proportionnalité de tout ça. Il n'y a pas un intérêt déterminant dans ce lieu-là d'avoir absolument un passage dont les gens ne veulent pas. Il y a d'autres endroits où on l'a même provoqué, souhaité – je pense à la liaison qui a passé par le chemin du Val-d'Or et l'église du Coteau – on a eu de très longues discussions – négociations âpres avec les propriétaires qui ne voulaient rien savoir d'une servitude de passage pour la mobilité douce. On a fini par l'obtenir, avec, c'est vrai, des échanges assez conséquents de remplacer les réseaux souterrains, mais là, ça avait vraiment un sens nettement marqué de liaison piétonne – mobilité douce dans la Commune.

Dans ce quartier, on peut considérer que c'est souhaitable – c'est le sens du premier amendement qui a été voté, favorisé – ça nous laisse la liberté des moyens et du délai pour essayer de mettre en place ça. On a dit qu'on ne renonçait pas à obtenir un passage au travers de ce quartier dans les années qui viennent, mais l'imposer dans le contexte d'aujourd'hui et le contexte particulier de ce plan de quartier par cet amendement, cela nous paraît disproportionné et pas souhaitable. Pour cette raison, on vous demande de refuser cet amendement et cela n'a rien à voir avec une quelconque animosité contre les piétons.

**Le Président :**

Nous sommes toujours dans la discussion concernant l'amendement proposé par la Commission d'urbanisme. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**M. Bernard SUTER demande la parole :**

J'aimerais juste relever qu'il y aura certainement dans ce quartier passablement d'écoliers pour lesquels le fait de pouvoir rejoindre directement l'avenue de Rochettaz sera d'un grand avantage. S'ils doivent faire un détour par le chemin des Roches, ça veut dire mamans-taxi, véhicules supplémentaires, trafic supplémentaires, donc j'invite l'assemblée à soutenir cet amendement.

**Le Président :**

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ceci n'est plus le cas. Nous allons donc passer au vote sur l'amendement. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'amendement de lever leur carton orange. Voix contraires ? Abstentions ?

**Nous arrivons à 34 voix pour, 31 voix contre et 6 abstentions. L'amendement est donc rejeté. Excusez-moi, l'amendement est donc accepté !**

Donc, les articles seront incrémentés pour la suite du règlement. Je continuerai néanmoins à utiliser le numéro qui est imprimé dans la version du règlement que nous avons.

## **Chapitre 2 Constructions**

### **Art. 17 Implantation des constructions**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

### **Art. 18 Longueur des bâtiments**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

### **Art. 19 Hauteur des constructions**

La parole est-elle demandée ?

#### **M. Antoine CHEVALLEY demande la parole :**

Donc, l'article concerne la hauteur des bâtiments et je prends la parole parce que j'ai lu que dans la procédure de conciliation il avait été question de réduire la hauteur maximale d'un seul étage. Est-ce que vous me confirmez que tel est bien le cas ?

#### **M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Je vous confirme que cela a été réduit d'un étage. Oui.

#### **M. Antoine CHEVALLEY :**

Parce que, vous voyez : « cette décision de réduire la hauteur maximal d'un étage a été faite dans une démarche de conciliation vis-à-vis des opposants ». Or, aucun des opposants n'a levé son opposition suite aux mesures de conciliation proposées par la Municipalité. Disons que, quitte à passer la zone au bulldozer, autant densifier au maximum et avoir gardé, finalement, le nombre d'étages proposés de manière originale. Maintenant, je pense qu'il est un peu tard pour revenir sur ces décisions et on va procéder à la suite et au vote mais j'aimerais bien qu'à l'avenir on renonce à proposer des mesures de conciliation finalement qui rendent le projet moins valable qu'il l'était de base dans des tentatives de modérer des oppositions finalement qui n'aboutissent pas. Donc, j'aimerais formuler un vœu : finalement, si on propose des mesures de conciliation à des opposants, si ces opposants les refusent, finalement de revenir au projet original et de ne pas diminuer finalement l'utilité et la nécessité du projet. Merci.

#### **Le Président :**

La discussion sur cet article est toujours ouverte. La parole n'est pas demandée. Comme la discussion a été amorcée, nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui acceptent l'article 19 Hauteur des constructions voudront bien lever leur carton orange. Celles et ceux qui le refusent ? Celles et ceux qui s'abstiennent ?

**C'est à une large majorité que l'article est adopté.**

### **Art. 20 Toitures**

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

### **Art. 21 Eléments en saillie**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 22 Sous-sols**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 23 Constructions souterraines**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Chapitre 3 Aménagements extérieurs**

**Art. 24 Aménagements des abords des bâtiments**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 25 Arborisation et coulisses végétales**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 26 Murs existants ou à créer**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 28 Mouvements de terre**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Titre 3 Dispositions finales**

**Art. 28 Disponibilité des terrains**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 29 Dérogations**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 30 Dispositions complémentaires**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

**Art. 31 Entrée en vigueur**

La parole est-elle demandée ?

Ceci n'est pas le cas. L'article est adopté.

## **Oppositions**

Je vous propose d'examiner maintenant les oppositions qui se trouvent en pages 20 à 35 du préavis. S'il n'y a pas de discussion, les oppositions seront considérées comme rejetées. Je vais les nommer les cinq les unes après les autres.

J'ouvre donc la discussion sur l'opposition 5.4.1. Opposition de Mme Marie-Claire Fournier et consorts du 14 mars 2019. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

### **M. Alexis Bally demande la parole :**

Est-ce que c'est juste que je me réfère au chiffre 10 dans la numérotation de la documentation qu'on nous a remise ? Enfin, ...

### **Le Président :**

M. Bally, je vous remercie. Je faisais référence, excusez-moi, au numéro du préavis, donc le 5.4.1. dans le préavis, effectivement qui concerne les annexes numéros 10 et 20 non affichées à l'écran.

### **M. Alexis Bally :**

Alors, effectivement, dans la Commission d'urbanisme je m'étais abstenu sur l'opposition numéro 10. Maintenant, on a essayé dans la Commission d'urbanisme d'améliorer un peu le plan de quartier, notamment avec l'introduction des LUP et ça n'a pas passé dans ce conseil. Donc, je vous propose de refuser de lever cette opposition qui me semble la mieux argumentée, notamment sur la question de l'arborisation. Il n'y a pas eu de compensation suffisante de l'arborisation qui a été abattue. Aussi sur l'intégration des bâtiments successivement construits. Tout ça me fait changer mon opinion par rapport à ce que j'avais voté à la Commission de l'urbanisme. Je vous propose de refuser de lever cette opposition-là.

### **Le Président :**

La discussion étant ouverte, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Je trouve M. le Conseiller Bally un peu rancunier. Je ne vois pas bien le rapport entre les LUP et l'arborisation. Je crois que les arguments de la Municipalité sont relativement bien étayés dans votre préavis et moi, je vous invite à accepter ces arguments et à lever ces oppositions. Evidemment, je comprends bien : refuser de lever une opposition, c'est une manière indirecte de couler ce projet de plan de quartier. On y reviendra peut-être dans la discussion générale de fin. Il y a de bonnes raisons, une fois pour toutes d'accepter ce plan de quartier et de mettre un terme à cette histoire qui n'a que trop duré.

### **Le Président :**

Nous sommes donc dans la discussion de la première opposition. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Ceci n'est donc pas le cas. Nous allons passer au vote sur la levée de l'opposition. Je prie celles et ceux qui lèvent l'opposition de lever leur carton orange. Voix contraires ? Merci. Abstentions ?

Nous arrivons à 37 voix pour la levée de l'opposition, 12 voix contre et 24 abstentions. L'opposition est donc levée.

#### **Opposition 5.4.2.**

Il s'agit de l'opposition de Pro Natura Vaud du 11 mars 2019 aux annexes 11 et 19. Est-ce que la parole est demandée ? Ceci n'est pas le cas. La parole n'étant pas demandée, l'opposition est donc levée.

#### **Opposition 5.4.3.**

Il s'agit de l'opposition de M. Philippe Kuhn et consorts du 14 mars 2019, annexes 9 et 21. La parole est-elle demandée ? Ceci n'est pas le cas. L'opposition est donc levée.

#### **Opposition 5.4.4.**

Il s'agit de l'opposition de Mme Marie Sallois Dembreville et M. Jean-Baptiste Dembreville du 13 mars 2019, annexes 8 et 22. La parole est-elle demandée ? Ceci n'étant pas le cas, l'opposition est donc levée.

#### **Opposition 5.4.5.**

J'ouvre la discussion sur l'opposition 5.4.5. : opposition au projet des aménagements routiers formulée par Marie-Claire Fournier et consorts du 14 mars 2019, annexe 12. La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, l'opposition est donc levée.

Nous arrivons au terme de l'examen de ce préavis. Avant de passer au vote sur les conclusions, j'ouvre une dernière fois la discussion générale. La discussion est donc ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?

#### **M. Roland du BOIS demande la parole :**

Je prendrai une deuxième fois la parole après mais j'ai une question concernant les coûts de ces plans de quartier. Est-ce que par rapport à l'Etat on obtient un montant pour les travaux concernant ce plan de quartier qui dure depuis bientôt huit ans ? Et, est-ce que la Municipalité a l'intention de percevoir des émoluments pour ce plan de quartier sur les différents propriétaires ? C'est une question que je pose à la Municipalité.

#### **Le Président :**

La Municipalité souhaite-t-elle répondre tout de suite ? *Signe négatif*

Dans ce cas-là, je passe la parole à M. Clerc et nous reviendrons ensuite sur votre question.

#### **M. Pierre François CLERC :**

Vous avez pu prendre connaissance de la position de notre parti face à ce plan de quartier. Je crois qu'on ne va pas bouger notre position. On a discuté de différentes facettes de ce plan de quartier, des enjeux, et moi, j'aimerais mettre un peu plus au centre les 40 personnes, les 40 opposants dont on vient de lever les oppositions qui sont vraiment au premier abord concernés par le développement qu'on va leur imposer. Quelle oreille leur a-t-on donné ? Comment nos concitoyens peuvent-ils faire valoir leur volonté ? C'est à nous, conseillers et conseillères de porter leurs voix dans cette assemblée et je trouve qu'on le fait mal ce soir. Les séances de conciliation, arrangements à l'amiable entre personnes en conflits, n'ont débouché sur aucun

arrangement. Aucune virgule n'a été apportée au projet suite à ces séances. Les demandes des opposants sont restées vaines. En séance de commission, les débats ont été nourris au sujet de la levée de ces oppositions et aucune n'a fait vraiment l'unanimité qu'on a vue tout à l'heure.

Le plan de quartier a été tracé pour le seul bénéfice de deux propriétaires. Toutes justifications de densification dans ce minuscule espace n'est que faux alibi dont l'impact sur Pully dans son ensemble reste marginal. Si vraiment on avait voulu densifier, on aurait porté la zone jusqu'au chemin de la Clergère. Ce n'est pas ce que je recommande non plus. Refuser ce plan de quartier, ce n'est pas aller contre la collectivité. C'est se donner la possibilité de réaliser un projet plus unanime. Les Pulliérans sont maîtres de leur avenir et de l'espace de vie qu'ils veulent se donner. Ce projet suscite toujours trop de questions – il n'y a qu'à voir la longueur de nos débats – et ne répond pas aux habitants de ce quartier. Ironie de l'histoire – puisqu'on parlait déjà d'ironie, tout à l'heure – ce préavis est défendu aujourd'hui par celui même qui a été la cause du retrait du dernier.

J'aimerais ajouter que je n'ai rien contre la partie infrastructures de ce préavis et je regrette aussi que le vote l'englobe alors qu'il aurait pu faire l'objet d'une votation séparée. J'aurais alors soutenu la partie infrastructures. Moi, j'entends ces 40 voix et je vous encourage à en faire de même et j'espère, si ce conseil décide d'accepter ce préavis, que les opposants portent le recours au niveau des instances cantonales ! Je vous remercie de votre attention.

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

J'ai entendu plusieurs personnes, et vu les avis des groupes par rapport à ce plan de quartier, certains espèrent que refuser ce plan de quartier permettra d'avoir un beau terrain vert végétalisé, arborisé au centre de Pully. C'est une idée qui est complètement saugrenue. Ce sont des terrains qui sont constructibles, sans ce plan de quartier. Des bâtiments seront construits et il n'y aura pas de compensation par rapport à la végétalisation et l'arborisation. Il n'y aura pas de compensation par rapport à la régulation du trafic et il n'y aura aucune cohérence urbanistique qui a été cherchée du mieux possible à travers ce plan de quartier. Je vous remercie et je vous invite donc, comme la majorité de la commission, à soutenir ce préavis.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

J'aimerais juste apporter une précision à l'intervention que nous venons d'entendre. C'est que les conciliations qui étaient au nombre de six ont abouti, justement dans la conciliation, avec le retrait d'une des oppositions. Vous avez justement écarté les cinq autres. Je pense qu'il est nécessaire de savoir que la conciliation aboutit quand même de temps en temps, certes pas avec le succès qu'on aurait souhaité – ces conciliations sont imposées dans la loi aujourd'hui – elles ont pris énormément de temps et d'énergie, mais il y en a quand même une qui a été retirée de la part des propriétaires eux-mêmes. D'autre part, et je ne mets **absolument** pas en question ni en doute le droit de tout le monde de faire opposition de l'un et de l'autre, mais j'ai quand même constaté que parmi les oppositions que vous avez retirées ce soir, il y en avait quand même une grande majorité qui était des gens qui étaient partie prenante au plan de quartier, ce qui, pour moi, est étonnant. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Nous poursuivons la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

J'aimerais revenir sur la densification et le règlement du plan de quartier. J'ai effectivement constaté que ce plan de quartier ne favorisait réellement que trois parcelles, ce sont les parcelles 113, 114 et 117, que tous les propriétaires du plan de quartier qui sont situés au nord ont quasiment tous fait opposition, que les riverains et même la parcelle non construite, la 118, a fait également opposition. Donc, on estime à à peu près 90 % des propriétaires de la zone qui sont opposés à ce plan de quartier. Par contre, pour cette densification pour les parcelles 113, 114 et 117, offre à des promoteurs une surface de plancher de 660 m<sup>2</sup> en attique. Avec les prix actuels de vente des attiques, c'est un bénéfice de l'ordre de CHF 3'300'000.- que l'on offre à des promoteurs. Les autres personnes qui sont dans ce plan de quartier ne désirent pas augmenter leur surface. La plupart sont des bâtiments qui datent de 10 ou 15 ans. Donc, comme les possibilités constructives sont limitées à 12 ans, je vois mal ces personnes qui n'ont pas amorti leurs bâtiments les démolir pour construire avec une densification.

Dans cette commune, on n'agit que par plans de quartier ou plans partiels. Cela fait des années qu'on se rend compte que ces plans provoquent des oppositions. Dans un rapport de la Cour des comptes qui date de quelques années on s'est rendu compte qu'au niveau du Canton, la moyenne pour les plans de quartier est de 3 ans et demi. Généralement, ça dépasse largement ces trois ans et demi dans les communes comme la nôtre. Preuve en est que la demande de permis de construire a été déposée en 2010, je crois, et qu'on est en 2019 et que les éléments ne sont toujours pas réglés. Donc, je propose qu'on passe à une révision du PGA, le plan général d'affectation, parce que ces longs plans de quartier et les durées qui les concernent ne favorisent pas le développement de la Commune.

Voilà. Dans l'ensemble, je m'opposerai à ce plan de quartier et j'invite les personnes à en faire de même. Il faut défendre les intérêts des propriétaires qui se trouvent dans cette zone. Merci de votre attention.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Je ne peux pas remercier M. du Bois de m'avoir fourni sa question puisque je ne l'avais pas reçue. Mais, je ne souhaite pas rentrer dans les détails de cette intervention et je pense qu'il faut qu'on se concentre sur l'essentiel, c'est l'approbation de ce plan de quartier. A cette fin, nous avons déjà eu l'occasion de vous dire ce soir que nous étions favorables à ce plan de quartier pour les nombreuses raisons que nous avons évoquées : la durée du processus, les concessions qui ont été apportées ce soir ne font que de renforcer la décision finale de devoir aller de l'avant avec ce plan de quartier.

En revanche, M. du Bois, je prends note de votre proposition de révision du PGA. Je pense que c'est une vaste démarche extrêmement coûteuse qui impliquera les instances communales de manière intensive mais je ne peux pas douter que ce soit d'un grand intérêt à terme. Donc, je peux vous dire que nous n'excluons pas d'évaluer la faisabilité de cette démarche, mais dans un horizon temporel à déterminer ultérieurement. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Nous poursuivons la discussion en général. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. Alexis BALLY demande la parole :**

C'est clair, moi j'ai trouvé quelques défauts à ce plan de quartier. Mais, de manière générale, je suis très favorable à l'établissement de plans de quartiers plutôt que de laisser construire parcelle par parcelle, ce qui a donné certains ensembles peu cohérents à Pully. Donc, plans de quartier : oui. Celui-là était perfectible. Enfin, moi, je vous invite quand même à le soutenir.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

D'abord une réponse qu'on n'a pas donnée à M. le Conseiller du Bois. La taxe sur la plus-value est perçue par le Canton. Elle n'est pas redistribuée directement à la ville de Pully, si ce n'est, comme ça a été évoqué par M. Bally, par le biais de cofinancement de mesures d'expropriations, de choses annexes, mais il n'y a pas lien directe entre la taxe perçue par le Canton et la redistribution à la Ville.

Deuxième point : il n'y a pas de participation des propriétaires dans cette démarche de plan de quartier. Ce plan de quartier est complètement à la charge de la Ville.

Moi, j'aimerais faire un commentaire, quand même, sur ce projet, un commentaire général, si vous me permettez, parce que j'entends un certain nombre de choses qui sont complètement au-delà de la réalité et de la façon dont les choses se sont passées. En général, un plan de quartier répond à un objectif de développement, soit de la Ville si c'est un plan de quartier qui est porté par la Municipalité, soit d'un privé si le plan de quartier est porté par un privé. Ici, on a un cas extrêmement particulier. Moi, je n'ai jamais vu ça. C'est toujours intéressant de voir des choses qu'on n'a jamais vues. C'est assez paradoxal qu'on entende des conseillers communaux défendre les propriétaires brimés du périmètre. J'ai de la peine à entendre ce genre de choses.

Il faut se souvenir d'où on est parti, Mesdames et Messieurs. On est parti d'un projet déposé par un promoteur. OK. Il y en a d'autres. Il n'y a pas de mal à ça. Conforme à la réglementation de la zone de moyenne densité avec une série d'oppositions – c'est le cas de pratiquement chaque projet à Pully, c'est normal, les gens ont le droit de s'opposer – et, au moment où la Municipalité était sur le point de délivrer l'autorisation de construire parce que le projet était conforme, les propriétaires voisins ont eu une bonne idée pour bloquer le projet. Ils se sont dits : tiens, pour bloquer le projet, on va demander l'établissement d'un plan de quartier. Si les propriétaires du périmètre sont majoritaires, la Municipalité est tenue de réaliser ce plan de quartier.

Ce n'est pas un plan de quartier à l'initiative de la Municipalité, ce n'est pas un plan de quartier à l'initiative du promoteur qui aurait déjà construit depuis longtemps ces immeubles, c'est un plan de quartier à l'initiative des propriétaires du périmètre qui ont compris qu'il y avait là un moyen de bloquer le projet. Pour ça, on peut dire qu'ils ont eu fin nez parce que jusqu'à maintenant ça a plutôt bien réussi puisque tout ça a pris 10 ans. Vous demandez un plan de quartier, vous êtes dans le périmètre, vous vous opposez au plan de quartier que vous avez demandé et vous continuez tout ça pendant des années – aujourd'hui 10 ans passés – et cela n'est pas fini parce que le Conseil a heureusement

accepté de lever les oppositions. Comme cela a été dit, les gens vont faire recours à la CDAP contre cette levée d'oppositions – ils ont le droit de le faire – ils vont encore gagner deux ans – deux ans et demi. Suit la procédure de demande de permis de construire avec un projet déposé conforme à la réglementation du plan de quartier : « re-oppositions », « re-levées d'oppositions », « re-recours à la CDAP ». En gros, il y a au bas mot pour encore cinq à six ans de procédure. Il ne faut pas rêver. D'accord ?

La Municipalité, la ville de Pully a engagé des montants qu'elle était tenue d'engager parce qu'elle avait l'obligation d'aller dans ce sens. C'était de l'ordre de CHF 200'000.-. On peut trouver que ce n'est pas beaucoup. Qu'est-ce qui se passe si on refuse ce plan de quartier ? Ce plan de quartier, heureusement, M. Bally l'a rappelé – je trouve qu'on a finalement assez peu parlé d'urbanisme – on peut lui trouver des désavantages ; je pense que, globalement, il a quand même un certain nombre de qualités en terme d'accès, en terme d'arborisation, en terme d'implantation de bâtiments. Cela a quand même été fait par des professionnels qui ont une réputation reconnue – ça n'a pas été fait par le premier mandataire qu'on a trouvé au coin de la rue pour qui c'est le premier plan d'urbanisme. Donc, il y a des réflexions là derrière. On peut lui trouver des tas de défauts mais la Municipalité considère finalement que c'est un projet relativement équilibré, relativement raisonnable, acceptable, à proximité du centre et des transports publics. Ce n'est pas une catastrophe pour la ville de Pully.

En même temps, on répond à l'obligation que ces braves propriétaires nous ont imposée. Je crois qu'il faut quand même avoir ça en tête dans votre vote. Refuser le plan de quartier, vraisemblablement, cela veut dire que le promoteur va redéposer un projet conforme à la moyenne densité et puis on ne pourra plus relancer un plan de quartier. Il sera quoi ? Donc, on va revenir à la situation de 2009, 10 ans après. Il faut quand même voir les avantages qui ont été obtenus avec l'élaboration de ce plan de quartier par rapport à une implantation strictement selon la zone de moyenne densité, il faut avoir ça à l'esprit. Je crois qu'il faut mettre un terme à ce feuilleton, Mesdames et Messieurs. Il faut voter ce plan de quartier qui est raisonnable et dire aux propriétaires : vous avez voulu ça, maintenant le jeu est terminé. Alors, je vous invite vraiment à voter ce plan de quartier et à tourner cette page qui n'a que trop duré.

**M. Roland du BOIS demande la parole :**

Concernant la réponse sur les montants des coûts qui sont mis, je dirais à charge de la communauté, j'aimerais dire que j'ai relu la LATC et que réellement, donc, la Commune peut demander des subventions au Canton et peut même percevoir des émoluments de la part des propriétaires. Je pense que ça serait utile de récupérer un tout petit peu d'argent, surtout que cette somme est déductible de la taxe de 20 % sur l'augmentation du bien-fonds par le Canton. Donc, ça serait bien de récupérer au moins un peu d'argent concernant ces plans de quartier.

**Le Président :**

Nous poursuivons la discussion. Est-ce que la parole est encore demandée ?

**M. Pierre François CLERC demande la parole :**

Monsieur le Président, ce sera très bref. Ce sera simplement pour demander que les votes qui vont suivre soient faits aux bulletins secrets. Je vous remercie.

**Le Président :**

Les votes à bulletins secrets doivent être appuyés par au moins 5 membres de cette assemblée. Est-ce que des membres de cette assemblée appuient cette proposition ? Je vous prie de lever votre carton orange. Je constate que plus de 5 membres de cette assemblée demandent le vote à bulletins secrets.

Nous allons donc procéder au vote à bulletins secrets. Je prierais les scrutateurs de distribuer les bulletins. Je vous rappelle que le oui sur vos bulletins correspond à l'acceptation de l'ensemble des conclusions du préavis. Le non est la non acceptation des conclusions du préavis.

Je vous demande encore un instant d'attention. Pour être un peu plus formel, avant de passer au vote, il faut clore la discussion générale. On sait déjà qu'on va voter à bulletins secrets mais est-ce qu'il y a encore des personnes qui souhaitent s'exprimer avant que la discussion soit close ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote. Je vous prierais d'inscrire sur vos bulletins votre position, à savoir oui si vous acceptez les conclusions de ce préavis telles qu'affichées ou non si vous refusez les conclusions du préavis telles qu'affichées.

Le temps que vous écrivez, je me permets de lire les conclusions du préavis. Bien entendu, le règlement est voté avec les amendements que vous avez approuvés.

« Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 09-2019 du 7 août 2019,  
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet

décide

1. d'adopter le plan de quartier « Roches-Rochettaz » et son règlement amendé concernant les terrains compris entre l'av. de Rochettaz, le ch. des Roches et l'impasse du ch. des Roches (domaine public n° 54) ;

2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et de son règlement ;

sous réserve de l'acceptation des 2 points ci-dessus :

3. d'adopter le projet de mise en séparatif, de renouvellement des conduites industrielles, de création d'un trottoir et de réfection de la chaussée de l'impasse du ch. des Roches ;

4. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue du projet de l'impasse du ch. des Roches ;

5. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 870'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

6. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

7. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;

c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;

d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ».

Les scrutateurs sont prêts à récolter les suffrages. Je vous prierais de passer dans les rangs puis ...

**M. Luc JEANNERET demande la parole**

**Le Président :**

Monsieur Jeanneret, votre intervention concerne-t-elle le vote ?

Messieurs les scrutateurs, je vous prie de vous stopper encore un instant et je laisse M. Jeanneret s'exprimer.

**M. Luc JEANNERET :**

J'espère que vous allez procéder à un vote tout à fait correct ! C'est-à-dire que vous allez déterminer le nombre de bulletins distribués, le nombre de bulletins rentrés, le nombre de oui, le nombre de non et le nombre d'abstentions. Est-ce que vous pouvez me le confirmer ?

**Le Président :**

M. Jeanneret, je vous confirme que nous allons faire tout le nécessaire pour que ce vote soit fait en bonne et due forme.

**M. Luc JEANNERET :**

Alors, j'aimerais que vous constatiez que j'ai reçu simplement deux bulletins de vote. Alors, je vous demande que le vote soit fait correctement. Alors, si moi j'ai deux voix, vous n'êtes tous, mes chers collègues, que des demi-conseillers communaux. Merci.

**Le Président :**

Nous avons le nombre de personnes présentes, nous avons le nombre de bulletins distribués. Je remercie donc les scrutateurs de s'assurer qu'il n'y ait qu'un seul bulletin qui soit mis dans l'urne. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous sommes arrivés au terme du dépouillement. Je vous invite à regagner vos places, s'il vous plaît. Avant de vous annoncer le résultat, je remercie M. Jeanneret de nous avoir fait remarquer qu'il avait reçu deux bulletins. Les personnes qui ont rédigé le règlement ont été assez sages pour anticiper ce genre de situation et si le nombre de bulletins devait être supérieur au nombre de votants, le vote serait annulé. Néanmoins, j'ose croire que selon le serment que nous avons tous fait, toutes les personnes présentes dans cette salle sont totalement intègres et n'auront mis qu'un seul bulletin dans l'urne.

Je passe donc au résultat du dépouillement :

Nous avons 44 bulletins oui, 25 bulletins non et 6 abstentions.

**Les conclusions du préavis avec le règlement, tel qu'amendé, sont donc acceptées à une large majorité.**

**2.12. Préavis 10-2019 Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier - Crédit demandé CHF 1'327'000.00**

**Le Président :**

J'invite Mme Orlando Micolot à venir nous présenter son rapport.

**Mme Orlando Micolot, présidente de la commission ad hoc :**

Les membres de la commission ad hoc se sont réunis le 29 août 2019. La Municipalité était représentée par M. Marc Zolliker, conseiller municipal en charge de la DTSI, accompagné de M. Sylvain Gorgerat, adjoint au chef de service et responsable des réseaux.

L'objet de cette séance était l'analyse du préavis 10-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 1'327'000.- pour des travaux d'urgence devant être effectués aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand. Vous avez tous reçu le rapport détaillé. Je vous ferai donc grâce de sa lecture et relèverai un point qui me semble tout de même important, à savoir que l'orage qui est survenu les 11 et 12 juin 2018 a eu pour conséquence un effondrement de la route et c'est « grâce » à cet effondrement qu'un état des lieux a pu être fait et qu'il y a eu constatation de cet effondrement qui est l'objet des travaux de ce préavis. Cependant, il est important juste de signaler qu'il n'y a aucun lien entre les travaux d'urgence qui sont l'objet de ce préavis et ceux relatifs à la passerelle qui a été emportée le 11 juin 2018. Ceci étant amené, je passe directement aux conclusions de la commission ad hoc, à savoir que la Commission a accepté à l'unanimité des membres présents les conclusions du préavis 10-2019, conclusions également approuvées à l'unanimité par la Commission des finances lors de sa séance du 9 septembre 2019. La commission ad hoc vous invite donc également à accepter les conclusions de ce préavis. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, Mme Orlando Micolot. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement

sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ?

C'est à une large majorité que l'entrée en matière est approuvée.

Vous venez d'approuver l'entrée en matière. Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 10-2019 et ses conclusions. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. Tristan CORDONIER demande la parole :**

Ma question sera brève et concerne les aménagements de surface. Actuellement, ce carrefour et ses abords sont inadaptés et dangereux pour les cyclistes qui sont malgré tout présents sur cet axe. Sachant qu'il existe aussi des projets d'aménagement du chemin de Champittet et de l'avenue Général Guisan, ne serait-il pas opportun de profiter de ce chantier pour revoir l'aménagement de ce carrefour ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Le Président :**

Merci, M. Cordonier. La discussion se poursuit. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :**

Merci. M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je remercie M. le Conseiller Cordonier de m'avoir transmis sa question avant même d'avoir été assermenté ! Je vais donc y répondre.

C'est vrai que ce préavis que vous examinez ce soir n'a pour but que de remplacer des conduites souterraines qui sont endommagées. C'est un préavis pour des travaux d'urgence et, dans ce cadre-là, le réaménagement du carrefour n'a pas été étudié. Pour différentes raisons : d'une part parce que la Municipalité a initié une étude pour l'ensemble de l'avenue Général Guisan pour voir de quelle manière il serait possible d'améliorer la sécurité des cycliste et nous n'avons pas encore les résultats de cette étude et, d'autre part, parce que, s'il avait fallu modifier ces aménagements, nous aurions dû les passer à l'examen préalable auprès du Canton et la procédure en aurait été rallongée, ce qui n'allait pas vraiment avec des travaux d'urgence. Voilà. Je vous remercie pour votre attention.

**Le Président :**

La discussion se poursuit. La parole est-elle demandée ? Ceci n'est donc pas le cas. Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 10-2019 qui sont affichées à l'écran. (Le Président les lit)

« Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 10-2019 du 7 août 2019,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'327'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement complet du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, de renforcement du réseau électrique basse tension et d'assainissement du bruit routier aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
  - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
  - c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
  - d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie d'un carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

**C'est à l'unanimité que vous venez d'approuvez les conclusions du préavis 10-2019.**

### **2.13. Propositions individuelles**

#### **Le Président :**

Nous n'avons aujourd'hui aucun postulat ni aucune motion à traiter.

Nous avons reçu de Mme Lio une interpellation. Si celle-ci est soutenue par au moins 5 conseillers, nous la développerons. Y-a-t-il des conseillers qui soutiennent cet interpellation ?

Plus de 5 conseillers soutiennent cette interpellation. Mme Lio, vous avez la parole.

### **2.13.1. Interpellation de Mme Lena Lio « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully »**

Ces derniers temps, en qualité de présidente de l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord, j'ai été interpellée à plusieurs reprises par des habitants du quartier au sujet de divers projets de construction. Ces projets impliquent l'abattage d'un nombre important d'arbres. Viennent s'y ajouter des places de parking souterraines ou en surface. Ces aménagements imperméables, ce qui compromet une arborisation compensatoire sur la parcelle. C'est, par exemple, le cas dans le projet de construction de 12 villas entre le Boulevard de la Forêt et le chemin de Rennier. Ce projet nécessitera l'abattage de 64 arbres dont une majorité de diamètre supérieur à 30 cm. De même, à l'avenue de Bellevue, la construction de 3 villas implique l'abattage d'une vingtaine d'arbres, dont plusieurs de grand diamètre. Pourtant, différentes études scientifiques ont montré l'importance des espaces verts et des arbres en milieu urbain. Ils contribuent à modérer les effets du réchauffement climatique. Ils jouent aussi un rôle important pour la santé de la population et pour la convivialité du domaine public.

Partout dans le monde, et aussi en Suisse, des villes ont lancé des programmes visant à augmenter notablement la surface d'espaces verts et le nombre d'arbres par habitant. Les villes de Genève et de Berne, en particulier, sont citées en exemple dans ce domaine. En revanche, il semble que la commune de Pully ait érigé en priorité absolue les objectifs de densification. Les défenseurs de cette frénésie de densification se retranchent derrière la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ils oublient que cette dernière, à son article 3, al. 3, je cite : « de ménager dans le milieu bâti de nombreuses aires de verdure et d'espaces plantés d'arbres ». Quant à notre règlement communal sur la protection des arbres, à son article 1, il affirme vouloir préserver, je cite également : « un paysage arboré de qualité intégré au milieu naturel et construit ». Il ne s'agit donc pas de conserver uniquement des grandes forêts en périphérie pour pouvoir bétonner joyeusement tous les périmètres construits.

Dans ces conditions, et au vu des préoccupations soumises à l'association que je préside, je souhaite interpellier la Municipalité pour lui poser les questions suivantes :

- la surface d'espaces verts et le nombre d'arbres par habitant a-t-il été déterminé au niveau de Pully ?
- lors des projets de construction impliquant l'abattage d'arbres, la Municipalité cherche-t-elle à privilégier une arborisation compensatoire plutôt que le paiement d'une taxe ?
- la Municipalité a-t-elle une stratégie destinée à réaliser les objectifs du règlement communal sur la protection des arbres ? Si oui, en quoi consiste cette stratégie ?
- La Municipalité veille-t-elle à limiter les surfaces de sol rendues imperméables par la prolifération des constructions ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses. Merci.

**Le Président :**

La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

**M. Nicolas LEUBA, municipal demande la parole :**

Je tiens à remercier Mme Lio pour m'avoir envoyé sa question avant. J'y répondrai lors de la prochaine séance, parallèlement à une autre réponse que je dois à M. Bally portant sur le réchauffement climatique et urbanisme. D'autre part, nous avons le souhait d'organiser une table ronde avec ceux qui m'ont interpellé sur le sujet des arbres de manière directe ou indirecte. Il s'agit de la Mosaïque de Pully-Nord, il s'agit d'un courrier des lecteurs qui a été signé par Francine Medana, Valérie Bory Beaud et Evelyne Campiche Ruegg en date des 7 et 8 septembre. Nous ferons non pas une assise sur le sujet, mais je pense que ce sera qu'on parcourt ensemble non seulement le règlement communal, le règlement sur la protection des arbres et plan de classement ainsi que la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites et, finalement, le règlement d'application de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites et, parallèlement, voir ensemble et représenter ensemble le plan de classement des arbres ainsi que le plan de classement et le règlement sur la protection des arbres.

Donc, ceci est un engagement de ma part. On organisera cette discussion avec ces gens et puis, comme je le disais avant, je vous répondrai, Mme Lio, si vous êtes d'accord avec ça, en parallèle à la réponse que j'apporterai à M. Bally. Je vous remercie de votre attention.

**2.14. Divers****2.14.1. Mme Anne VIREDAZ FERRARI****Installation d'antennes 5G**

En avril dernier, le Grand Conseil vaudois a adopté à une très large majorité une résolution demandant un moratoire sur l'installation d'antennes 5G jusqu'à que soit connues les conclusions d'une étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement sur les impacts de cette nouvelle technologie. A ce jour, les résultats de l'étude n'ont toujours pas été publiés. Dernièrement, au nom du groupe des Verts, j'ai déposé une opposition au projet de remplacement des antennes de téléphonie mobile sur la toiture d'un bâtiment administratif à l'avenue C.-F. Ramuz 70 dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête. En effet, nous sommes d'avis que le principe de précaution doit être appliqué, d'autant plus qu'à cet endroit les antennes sont situées à proximité immédiate des bâtiments scolaires de Chamblandes et de l'UAPE Les Copains d'abord.

Ceci m'amène à poser deux questions à la Municipalité. La Municipalité va-t-elle attendre que soient connues les conclusions de l'étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement avant d'autoriser la transformation ou l'implantation d'antennes de téléphonie mobile, destinées notamment à assurer le développement de la technologie dite 5G ? Deuxième question : comment la ville de Pully planifie-t-elle le développement d'antennes de téléphonie mobile sur son territoire ? Je remercie d'avance la Municipalité d'apporter réponse à ces questions et vous remercie de votre attention.

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Je remercie Mme Viredaz pour m'avoir transmis une partie de sa question, c'est-à-dire les éléments essentiels de sa question. Vous savez, Madame, que le moratoire est en vigueur et que, cependant, nous devons vous informer que la marge de manœuvre de la Municipalité est très restreinte, comme nous vous l'avions déjà précisé une fois. En effet, la Municipalité est compétente pour délivrer les autorisations de construire des antennes de téléphonie mobile 4G ou 5G. Cependant, sa décision est subordonnée aux autorisations cantonales. A ce jour, nous avons deux dossiers en cours, vous le savez, vous en avez cité un, pour lesquels la décision cantonale n'est pas encore connue. Nous ne pouvons vous en dire davantage aujourd'hui.

Concernant le reste de votre question, nous pouvons vous dire que la ville de Pully ne planifie pas l'emplacement des antennes sur son territoire car ce rôle revient aux opérateurs de téléphonie. Nous savons qu'ils effectuent ce travail sur la base de considérations techniques, couverture d'un maximum de population et ensuite vous connaissez le processus de mise à l'enquête. Pour le surplus, je vous recommande la lecture du document édité par l'Association suisse des télécommunications traitant de ce sujet. Je sais qu'il a été distribué à votre conseil. Je vous remercie.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Je voudrais me permettre de répondre à M. Leuba qui me recommande une lecture. Je voudrais aussi lui recommander une lecture qui est le petit guide vert de l'opposition aux antennes de téléphonie mobile et il pourra découvrir que les communes ont toutefois une marge de manœuvre assez importante pour refuser éventuellement une antenne de téléphonie mobile et qu'il y a de la jurisprudence aussi qui existe à ce sujet et que différents motifs peuvent être invoqués, notamment si la commune a établi une planification sur son territoire pour la présence des antennes. Il y a aussi des motifs qui peuvent relever de l'esthétique des bâtiments, de la protection du patrimoine bâti, sans compter encore les impacts de la 5G et à cet égard, nous attendons les résultats de l'étude mandatée par l'OFEL. Merci beaucoup.

**2.14.2. Mme Lena LIO**

**Pully-Nord – vide-greniers**

Le vide-grenier de Pully-Nord qui a eu lieu le 7 septembre dernier sur la place de Chantemerle a connu une fois encore un très vif succès. Au nom de l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord, je tiens à présenter nos sincères remerciements à la Municipalité et aux services concernés sans lesquels cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu. Votre soutien financier restera indispensable pour à l'avenir pour l'organisation du vide-grenier de Pully-Nord qui contribue à promouvoir des échanges conviviaux au sein du quartier et à favoriser la réutilisation des objets usagés. Nous prenons donc déjà rendez-vous pour l'année prochaine qui, soit dit en passant, marquera aussi le nonantième anniversaire de l'Association de Pully-Nord. Merci.

### **2.14.3. M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

#### **Tilleul du Prieuré**

Je suis désolé de reprendre encore une fois la parole ce soir mais il est une information que nous considérons nécessaire de vous donner concernant, une fois n'est pas coutume, le tilleul du Prieuré (rires amusés dans la salle). Voilà ... Et pourtant le sujet est très sérieux. J'en ai entendu qui m'ont demandé si je l'avais planté à l'envers, l'autre jour ... Alors que je souhaite vous donner les renseignements les plus exacts possibles sur l'état de l'arbre.

Ce nouveau tilleul du Prieuré a été planté en avril 2017 par l'entreprise Charmoy SA à la Croix-sur-Lutry, respectivement pas planté à la Croix mais planté ici. Nous avons constaté à l'automne 2017 qu'il s'était peu développé durant la saison – vous pouvez le confirmer – que les feuilles sont restées très petites et que quelques rejets s'étaient formés au pied. Au printemps 2018, 10 % de la couronne était pourvu de feuilles. A l'automne 2018 de nombreuses feuilles de la couronne étaient desséchées et l'arbre avait formé de nombreux rejets au pied du tronc ainsi qu'à la base de la couronne. Au printemps 2019, les rejets étaient pourvus de feuilles ainsi que les quelques branches encore en vie. Actuellement, il ne reste que les rejets au pied du tronc et, à la base de la couronne, le reste des branches est complètement desséché.

#### Mesures entreprises

En mai 2018, une analyse de la terre a été faite par l'entreprise Sol Conseils à Nyon mais à Pully... Elle arrive à la conclusion que la terre est adaptée à la plantation et qu'aucun apport d'engrais n'est nécessaire pendant trois ans. Simultanément, une expertise de l'arbre a été réalisée par l'entreprise Arbexperts à Gollion ... mais ici. Elle arrive à la conclusion que le tilleul a subi un gros choc de transplantation. Pour assurer sa survie, l'arbre diminue sa couronne qui demande plus d'énergie à alimenter et favorise des rejets à son pied et à la base de la couronne. Ceci ayant déjà été expliqué, nous ne pouvons que prendre note de cette expertise.

En juin 2019, je terminerai avec ça, une expertise géobiologique et un contrôle des réseaux telluriques ainsi qu'une lithothérapie ont été réalisés par l'entreprise Graines d'Elf à Pully, à la proposition et la demande de conseillères et conseillers. Pour toutes ces raisons, l'entreprise Charmoy préconise son remplacement sous garantie !

#### Travaux planifiés

Le nouveau tilleul sera de taille plus petite afin de réduire le risque de choc de transplantation. La Municipalité a aussi décidé de changer d'essence en plantant un tilleul argenté *Tilia tomentosa* en lieu et place du tilleul à petites feuilles *Tilia cordata*. Le tilleul argenté est beaucoup plus résistant à la chaleur, ce qui est mieux adapté à ce site minéral. Ce choix anticipe également les problèmes des arbres en milieu urbains liés au réchauffement climatique. L'entreprise Charmoy remplacera le tilleul, je vous l'ai dit, sous garantie. Je vous remercie. (Applaudissements)

#### **Le Président :**

Avant de clore cette séance, je vous donne une dernière fois la possibilité de vous exprimer.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Je voulais juste savoir si le tilleul argenté était une essence indigène. Merci. (Rires dans la salle)

**M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

Sans vouloir imposer une expertise ni tenter d'inventer un mot qui s'appellerait un arbre « origène », je répondrai à cette question quand la présentation définitive de l'arbre nous sera faite. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Nous attendrons donc impatiemment les prochains épisodes de l'arbre du Prieuré.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Je m'excuse, mais c'est quand même important de savoir si c'est une espèce indigène ou pas avant de la planter parce qu'une fois que ce sera planté, ce sera un peu trop tard ! Merci bien. Bonne soirée.

*M. Alexandre Freise, apporte à M. Nicolas Leuba une définition trouvée sur internet.*

**M. Nicolas LEUBA, municipal :**

Alors, le tilleul argenté, encore appelé tilleul de Hongrie, est un arbre de la famille des Tiliaceae ou des Malvaceae, sous-famille des Tilioideae selon la classification phylogénétique. C'est une espèce originaire de l'est du bassin méditerranéen. Voilà. Mais au-delà de ça, elle a peut-être immigré ... Je ne me permettrais pas de relancer une discussion qui pourrait, malheureusement, me faire dire ce que je n'ai pas envie de dire. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Je remercie M. Leuba de ces précisions.

**2.14.4. Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :****Reprise du restaurant du Prieuré**

C'est juste pour faire une petite communication concernant le restaurant du Prieuré. Vous avez peut-être pu constater que le restaurant est actuellement fermé. M. et Mme Da Costa ont quitté le restaurant dans des conditions qui, heureusement pour la Commune, étaient tout à fait acceptables. Nous avons pu faire un état des lieux. Ils sont partis dans de bonnes conditions et, fort heureusement, nous avons pu trouver, grâce à notre personnel qui a le bras long dans le domaine de la restauration, un nouveau restaurateur en la personne de M. et Mme Vlana qui viennent de l'Auberge de St-Sulpice et qui ont le grand plaisir de reprendre ce restaurant le 1<sup>er</sup> octobre, ce qui permettra d'assurer une continuité jusqu'au début des travaux et de ne pas avoir de fermeture du restaurant, ce qui nous tenait à cœur et nous avons tout fait pour. Je vous remercie.

**Le Président :**

Nous sommes toujours au point des divers. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Nous sommes donc arrivés au terme de cette séance. Je vais donc clore cette séance, non sans vous remercier de votre patience et de la compréhension dont vous avez fait preuve pour ce baptême du feu (applaudissements). Merci.

Nous nous retrouverons donc le 30 octobre à 20 heures. La séance est donc levée à 22h55. Merci. Bon retour chez vous.

Le Président :

Le secrétaire :

Robin Carnello

Bernard Montavon